



## Communiqué de presse

Berne, le 5 avril 2022

### Consultation sur la loi sur le CO<sub>2</sub>: l'usam majoritairement satisfaite

**L'Union suisse des arts et métiers (usam) est majoritairement satisfaite du projet de la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse soutient l'objectif d'une réduction de 50 pour cent en Suisse et à l'étranger. Le plafonnement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à 120 francs par tonne et l'extension des programmes d'efficacité énergétique répondent à des préoccupations importantes de l'organisation.**

L'usam s'engage pour une politique climatique neutre sur le plan technologique et donc orientée vers les résultats. Les programmes d'efficacité énergétique de l'Agence de l'énergie pour l'économie, les assainissements énergétiques des bâtiments, les nouveaux bâtiments de remplacement ainsi que la concurrence technologique permettront d'atteindre l'objectif climatique ambitieux de la Suisse. Parallèlement, les compensations et la séquestration du carbone en Suisse et à l'étranger doivent faire partie de la politique climatique suisse. Ces exigences de l'usam sont largement prises en compte dans le projet de consultation sur la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>.

Le projet de loi reflète l'étendue et la flexibilité des instruments issus de l'Accord de Paris. La loi est ainsi proportionnée et en mesure de combiner les objectifs de la politique climatique et de la politique économique.

### Informations complémentaires

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, portable 079 285 47 09

**Henrique Schneider**, directeur adjoint, portable 079 237 60 82

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.